

L'APPLICATION PTI

Notice d'utilisation mise à jour le 06/05/2021. Les remarques sont les bienvenues pour son amélioration continue.

La dernière version de l'application PTI est la version 14.

SOMMAIRE

Principe de fonctionnement de L'Application PTI	page 2
Utilisation de L'Application PTI	page 2
La télégestion exécute le scénario d'alarme	page 3
Questions/Réponses	page 5
Exemples d'utilisation	page 7

L' Application PTI  

Compatible Smartphone et Smartwatch (montre), y compris avec le matériel que vous avez déjà...

Principe de fonctionnement de L'Application PTI :

L'Application PTI doit être installée sur un appareil ANDROID (8 ou +) compatible.

L'Application PTI doit être déclaré à la télégestion (abonnement) et connecté à Internet (DATA / WIFI).

Le cas échéant, L'Application PTI « ordonne » à l'appareil ANDROID de communiquer l'alarme par Internet (DATA / WIFI) vers la télégestion. Lorsque la télégestion réceptionne l'alarme, celle-ci exécute le scénario d'alarme.

En cas de reset usine de l'appareil ANDROID, d'une mise à jour ANDROID ou d'une désinstallation manuelle, pour continuer l'utilisation de L'Application PTI il est nécessaire de la réinstaller et peut être nécessaire de la déclarer à nouveau à la télégestion.

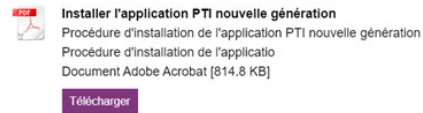


Exemple d'appareils ANDROID

Installer L'Application PTI :

Voir la notice d'installation sur <https://www.alar-me-pti-dati.fr/aide-notice-pti/>

INSTALLER L'APPLICATION PTI NOUVELLE GÉNÉRATION



Déclarer L'Application PTI à la télégestion :

Avant la mise en service, le responsable du projet PTI doit fournir (contacter le fournisseur pour obtenir un formulaire EXCEL) :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant L'Application PTI
- Le numéro de téléphone de l'appareil ANDROID utilisé
- Le numéro de licence de L'Application PTI
- **Les coordonnées de 4 contacts maximum pour la réception d'alarme**
- Les coordonnées du responsable du projet PTI

Utilisation de L'Application PTI :

Lorsque le travailleur est isolé, il doit activer la surveillance PTI. Pour cela :

ETAPE 1 = ouvrir L'Application PTI + activer la surveillance PTI en appuyant sur l'interrupteur rouge (il passe au vert).



L'Application PTI

ETAPE 2 = choisir la situation de travail isolé, 3 choix sont possibles.

Si le travail isolé a lieu en extérieur, il doit sélectionner « En extérieur » puis valider.

Si le travail isolé a lieu en intérieur, il doit sélectionner « En intérieur » puis valider.

Le choix « En zone sans réseau » est spécifique et est expliqué page 5.

ETAPE 3 : Choisir les alarmes souhaitées (après validation du choix « En extérieur » ou « En intérieur »), 3 choix sont possibles.

« Volontaire + position immobile »

« Volontaire + position allongée »

« Volontaire + homme mort »

Par exemple si le travailleur isolé sélectionne « Volontaire + position immobile », en cours de surveillance PTI l'alarme pourra être déclenchée par action volontaire ou automatiquement par détection de la position immobile.

ETAPE 4 = si le travailleur isolé a sélectionné « En extérieur » à l'étape 2, l'étape 4 est ignorée, la surveillance PTI démarre. En cas d'alarme, L'Application PTI communiquera la localisation GPS acquise à l'activation de la surveillance PTI, ou si possible, la localisation GPS acquise au moment de l'alarme.

Si le travailleur isolé a sélectionné « En intérieur » à l'étape 2, à l'étape 4 il doit enregistrer un message vocal en guise de localisation (localisation vocale) car la localisation GPS n'est pas précise à l'intérieur, par exemple elle ne peut pas indiquer l'étage, la salle, le code d'accès ... Lorsque le travailleur isolé a enregistré le message vocal, la surveillance PTI démarre. En cas d'alarme, L'Application PTI communiquera le message vocal. Le travailleur isolé peut facilement et rapidement enregistrer un nouveau message vocal en cours de surveillance PTI s'il se déplace. Exemple de message vocal que peut enregistrer le travailleur isolé : « Je suis à l'adresse X à l'étage X dans la salle X ».

ETAPE 5 = lorsque le travailleur n'est plus isolé, il doit désactiver la surveillance PTI. Pour cela, 2 possibilités :

- Ouvrir L'Application PTI + appuyer sur l'interrupteur tactile vert (il passe au rouge)
- Mettre en charge l'appareil ANDROID

PS : Le responsable du projet PTI peut masquer des choix. Par exemple, s'il considère que la localisation GPS n'est pas assez précise, il peut masquer le choix « En extérieur » afin de rendre cette surveillance PTI inactivable par le travailleur isolé et lui imposer d'activer une surveillance PTI nécessitant d'enregistrer un message vocal en guise de localisation (localisation vocale) ; ou encore, s'il considère l'alarme position allongée trop peu sécurisante, il peut masquer le choix « Volontaire + position allongée ».

6 possibilités pour déclencher l'alarme volontaire :

- Appuyer longuement sur le logo tactile situé dans L'Application PTI
- Appuyer sur un porte-clés Bluetooth (nécessite de posséder un porte-clés Bluetooth compatible)
- Appuyer sur L'Application SOS (nécessite d'avoir installé L'Application SOS sur l'appareil ANDROID)
- Appuyers sur le bouton physique de l'appareil ANDROID associé à L'Application SOS (nécessite d'avoir installé L'Application SOS sur l'appareil ANDROID + de posséder un appareil ANDROID disposant d'un bouton physique compatible + d'associer les 2 ensemble)
- Appuyer 2 fois rapidement sur le bouton physique on/off de l'appareil ANDROID (inactif par défaut)
- Mettre l'appareil ANDROID la tête à l'envers pendant 5 secondes (inactif par défaut)

L'alarme position immobile :

Se déclenche automatiquement si l'appareil ANDROID est immobile pendant une durée supérieure à **120 secondes**.

L'alarme position allongée :

Se déclenche automatiquement si l'appareil ANDROID est incliné à un angle supérieur à **70°** pendant une durée supérieure à **120 secondes**.

Cette alarme est moins sécurisante que l'alarme position immobile. En cas d'accident (par exemple malaise), il n'est pas certain que l'appareil ANDROID se retrouve en position allongée, par contre il est certain qu'il se retrouve en position immobile. Cette alarme est déconseillée si l'appareil ANDROID est porté au poignet.

L'alarme homme mort :

Se déclenche automatiquement toutes les **5 minutes**. Cette alarme est très contraignante, et essentiellement utilisée contre le fort risque d'agression.

Si une alarme est déclenchée, celle-ci n'est pas communiquée immédiatement. Un compte à rebours de **60 secondes** s'affiche dans l'application PTI + l'appareil ANDROID vibre et sonne (**sans son pour l'alarme volontaire et l'alarme homme mort**). Ce compte à rebours offre au travailleur isolé la possibilité d'annuler l'alarme.

Le compte à rebours est silencieux pour l'alarme volontaire et l'alarme homme mort car ces alarmes sont généralement associées au risque d'agression et peuvent nécessiter d'être discrète. **Si besoin, le son peut être activé.**

Pour annuler une alarme, appuyer sur le compte à rebours + pour l'alarme volontaire et l'alarme homme mort, **taper le code PIN 9778**. Le code PIN permet d'empêcher l'annulation à mauvais escient par un tiers. **Si besoin, le code PIN peut être désactivé.**

Si une alarme n'est pas annulée avant que le compte à rebours n'arrive à 0 :

L'application PTI « ordonne » à l'appareil ANDROID de communiquer l'alarme vers la télégestion par Internet et affiche « L'alarme vient d'être communiquée ».

La télégestion exécute le scénario d'alarme :

ETAPE 1 = alarme réceptionnée par la télégestion

ETAPE 2 = contre-appel = la télégestion appelle le travailleur isolé sur l'appareil ANDROID pour tenter d'annuler l'alarme

ETAPE 3 = si l'alarme n'est pas annulée lors du contre-appel = cascade intelligente = la télégestion appelle le(s) contact(s) prévu(s) jusqu'à acquittement, ou si absence d'acquit, jusqu'au dernier

ETAPE 4 = la télégestion communique par mail/SMS le détail de l'alarme au contact ayant acquitté la cascade intelligente, incluant un lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps ou un lien pour écouter le message vocal de localisation (localisation vocale), et un lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme. **Si aucun contact n'acquitte la cascade intelligente**, la télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit)

Chaque étape du scénario d'alarme est exécutée par le biais d'un automate sans action humaine. L'automate est hébergé en data center classifié TIER 3 localisé en Europe. La classification TIER 3 est accordée à un data center ayant plusieurs circuits d'alimentation en électricité et de distribution de refroidissement. La disponibilité offerte doit s'élever à 99,982% avec une interruption limitée à un peu plus d'une heure et demie chaque année.

Le contre-appel :

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil ANDROID lors du contre-appel réalisé par la télégestion est +33388559307 ou +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour annuler une alarme lors du contre-appel réalisé par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) décrocher l'appel et écouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 2) Appuyer sur la touche 1 de l'appareil ANDROID = alarme annulée

La cascade intelligente :

Le 1er contact est appelé. Si l'appel n'est pas décroché, le 2ème contact est appelé. Si l'appel est décroché, un acquittement est nécessaire pour arrêter la cascade intelligente. Si un répondeur décroche l'appel, l'acquittement n'est pas réalisé, la cascade intelligente ne s'arrête pas, le 3ème contact est appelé...

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran du/des téléphone(s) servant à recevoir la cascade intelligente réalisée par la télégestion est +33388559307 ou +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour acquitter la cascade intelligente réalisée par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) décrocher l'appel et écouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 2) Appuyer sur la touche 1 du téléphone servant à recevoir l'appel = cascade intelligente acquittée

Le détail de l'alarme :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS au contact ayant acquitté la cascade intelligente. L'adresse mail/numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil servant à recevoir le mail/SMS transmis par la télégestion est :

- Mail : « telegestion.pti@gmail.com »
- SMS : « TLG PTI »

Les informations présentes dans le mail/SMS sont :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant L'Application PTI
- Le numéro de téléphone de l'appareil ANDROID utilisé
- Le type d'alarme
- Le lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps ou le lien pour écouter le message vocal de localisation (localisation vocale)
- Le lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme

Ces informations permettent au contact ayant acquitté la cascade intelligente de :

- 1) Se déplacer pour constater l'accident et appeler les secours publics si besoin
- 2) Préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme en utilisant le lien

Se déplacer avant d'appeler les secours publics est primordial car si l'accident (l'alarme) n'est pas confirmé par quelqu'un présent sur le lieu (témoin), les secours publics peuvent refuser le déplacement, même si le déplacement est demandé par une société de sécurité.

Si aucun contact n'acquitte la cascade intelligente :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit).

Option agent de sécurité :

Sous réserves de faisabilité technique et de la commande par le responsable du projet PTI de l'option agent de sécurité, la cascade intelligente peut permettre le déplacement d'un agent de sécurité afin de constater l'accident et appeler les secours publics si besoin.

Les avantages du scénario d'alarme par télégestion :

- Les exercices, erreurs de manipulation et fausses alertes sont annulés par le contre-appel sans déranger le(s) contact(s) prévu(s)
- La cascade intelligente nécessite un acquittement = ne s'arrête pas en cas de répondeur
- Le contact ayant acquitté la cascade intelligente reçoit le détail de l'alarme à l'écrit
- Si aucun contact n'acquitte la cascade intelligente, chaque contact reçoit le détail de l'alarme à l'écrit, ainsi que le responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence des contacts (absence d'acquit)
- Modification du scénario d'alarme en ligne
- Historique permettant de veiller à l'utilisation effective
- Historique permettant de connaître en détail chaque alarme (localisation, qui a acquitté, résultat de la prise en charge, ...)

Modifier le scénario d'alarme et la configuration de L'Application PTI :

La configuration du scénario d'alarme et la configuration de L'Application PTI sont accessibles au responsable du projet PTI sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion), ce qui signifie qu'il lui est possible de **modifier en quelques clics les éléments surlignés en jaune.**

Historique :

Le Code du Travail impose à l'employeur de mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur utilisation effective ... L'historique PTI permet au responsable du projet PTI de veiller facilement à l'utilisation effective de L'Application PTI, mais également de suivre en détail chaque alarme. Il est accessible sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion). Si besoin, chaque lundi matin à 4h00, la télégestion peut communiquer automatiquement au responsable du projet PTI un mail contenant l'historique PTI au format Excel.

Questions/Réponses :

Est-il possible d'utiliser L'Application PTI dans un endroit où le réseau DATA/WIFI est absent ?

Dans une zone sans réseau, une alarme déclenchée ne pourrait pas être communiquée (car absence de réseau). Il existe une surveillance PTI spécifique qui contourne cette limite technologique. Il s'agit de la surveillance PTI « En zone sans réseau » que le travailleur isolé doit activer avant d'entrer dans la zone sans réseau et qui lui impose :

- De prévoir la durée du travail isolé en zone sans réseau
- D'enregistrer un message vocal en guise de localisation (localisation vocale)

Lorsque la surveillance PTI « En zone sans réseau » est activée par le travailleur isolé, L'Application PTI :

- Communique à la télégestion dans un « top de début », la durée prévue et la localisation
- Affiche un compte à rebours avec la durée prévue

Si le compte à rebours arrive à 0, un second compte à rebours de **300 secondes** s'affiche dans L'Application PTI + l'appareil ANDROID vibre + **sonne.**

Si la télégestion ne reçoit pas un « top de fin » dans le délai : « top de début » + durée prévue + durée du second compte à rebours + 1 minute de sécurité (pour le délai de communication) = une alarme est considérée par la télégestion = la télégestion exécute le scénario d'alarme.

Pour communiquer un « top de fin » et désactiver cette surveillance PTI spécifique, le travailleur isolé a 4 possibilités mais uniquement fonctionnelles si le réseau est disponible :

- Ouvrir L'Application PTI + appuyer sur l'interrupteur tactile vert (il passe au rouge)
- Mettre en charge l'appareil ANDROID
- Appuyer longuement sur le logo tactile situé dans L'Application PTI
- Appuyer sur le second compte à rebours (lorsque l'appareil ANDROID vibre + **sonne**)

Lorsque le travailleur isolé active la surveillance PTI, L'Application PTI dit « activation de la surveillance PTI refusée », pourquoi ?

Le responsable du projet PTI peut faire le choix de déclarer à la télégestion une flotte d'Application PTI en abonnement partagé (payer 1 abonnement annuel à la télégestion pour sécuriser 20 travailleurs isolés à tour de rôle). L'abonnement partagé permet des économies, mais impose des limites :

- Le scénario d'alarme exécuté par la télégestion doit être le même pour l'ensemble des Applications PTI de la flotte
- Si une des Applications PTI de la flotte est en cours de surveillance PTI, une autre ne peut pas l'être simultanément
- Si l'appareil ANDROID en cours de surveillance PTI est éteint par le travailleur isolé sans que celui-ci n'ait pris le soin de désactiver la surveillance PTI en cours, le système considère que la surveillance PTI est toujours en cours. C'est à ce moment-là que le travailleur isolé suivant pourrait se voir refuser l'activation de la surveillance PTI (car le travailleur isolé précédent n'a pas correctement désactivé la surveillance PTI)

En cours de surveillance PTI, L'Application PTI affiche « Mettre à jour L'Application PTI », pourquoi ?

Une mise à jour de L'Application PTI est disponible. Pour un fonctionnement optimal il est recommandé de télécharger cette mise à jour. Appuyer sur « Mettre à jour L'Application PTI » pour ouvrir l'application Google PlayStore permettant de télécharger la mise à jour (dans Google PlayStore il est possible d'activer les mises à jour automatiques).

En cours de surveillance PTI, L'Application PTI affiche « Localisation en cours d'acquisition ... », pourquoi ?

Patience, la localisation GPS est en cours d'acquisition par L'Application PTI. Si la localisation GPS n'est toujours pas acquise 1 minute après l'activation de la surveillance PTI, cela signifie que le travailleur isolé est probablement dans un lieu où la localisation GPS ne fonctionne pas. Il peut utiliser la surveillance PTI « En intérieur » pour pouvoir enregistrer un message vocal en guise de localisation (localisation vocale).

En cours de surveillance PTI, L'Application PTI affiche « Aucune localisation enregistrée », pourquoi ?

Le choix a été fait par le responsable du projet PTI, de déclarer L'Application PTI à la télégestion comme étant utilisé par un travailleur isolé sédentaire. La télégestion connaît sa localisation par le biais de la déclaration effectuée par le responsable du projet PTI, L'Application PTI n'a pas besoin de gérer la localisation.

En cours de surveillance PTI, la surveillance PTI semble se désactiver automatiquement, est-ce possible ?

La surveillance PTI se désactive automatiquement si le travailleur isolé :

- Met l'appareil ANDROID en charge
- Entre en zone sans réseau, sauf s'il s'agit de la surveillance PTI « En zone sans réseau »
- « Tue » L'Application PTI fonctionnant en arrière-plan

Il faudrait que le travailleur isolé puisse « programmer » le contact devant recevoir l'alarme, est-ce possible ?

EXEMPLE : le travailleur isolé doit réaliser une réparation sur le site A. Il est accueilli par un personnel du site A qui l'accompagne jusqu'au lieu où doit être effectuée la réparation, puis qui le laisse travailler seul. En cas d'alarme, celle-ci devrait être communiquée vers le personnel du site A ayant accueilli le travailleur isolé (car il est le plus proche pour porter secours). Le personnel du site A ne pouvant être déterminé à l'avance, le travailleur isolé devrait pouvoir « programmer » lui-même le numéro de téléphone sur lequel serait communiquée l'alarme.

Pour mettre en œuvre ce fonctionnement, le fournisseur peut activer sur demande la fonction « Contact exceptionnel ». Lorsque cette fonction est activée, lors de l'activation de la surveillance PTI, il y a une étape supplémentaire qui guide le travailleur isolé pour « programmer » facilement le contact devant recevoir l'alarme (par défaut les contacts sont prévus à l'avance par le responsable du projet PTI).

L'appel/mail/SMS en provenance de la télégestion n'est pas reçu, pourquoi ?

Vérifier :

- Que le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail devant recevoir fait bien partie du scénario d'alarme que doit exécuter la télégestion
- Qu'il ne s'agit pas d'un problème de réseau téléphonique ou Internet sur l'appareil devant recevoir
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas l'appel et/ou le SMS en provenance de la télégestion (les cartes SIM M2M peuvent être à l'origine d'un problème de réception d'appel)
- Que l'adresse mail et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas le mail en provenance de la télégestion (redirection vers la boîte SPAM ou blocage par un système type mailinblack)

L'appel en provenance de la télégestion est reçu et l'appui sur 1 est réalisé (pour annuler/acquitter), mais le scénario d'alarme se poursuit, pourquoi ?

Vérifier :

- Que l'appui sur 1 est réalisé dans le bon timing, après avoir entendu le message vocal « Alarme Travailleur Isolé... », et moins de 60 secondes (modifiable par le fournisseur) après le départ de l'appel téléphonique réalisé par la télégestion
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, est autorisé à sur-numéroter (voir avec le fournisseur télécom)

Exemples d'utilisation :

En tant que technicien itinérant (ou situation similaire) :

- 1) Trajet en véhicule sur voie publique, inutile d'activer la surveillance PTI, si vous avez un accident, un usager de la route (ou votre véhicule s'il est équipé d'un « détecteur d'accident ») le signalera
- 2) Chez le client, inutile d'activer la surveillance PTI s'il est à côté de vous lors de l'intervention. Si le client n'est pas/plus présent, activez la surveillance PTI
- 3) Désactivez la surveillance PTI dès que vous n'êtes plus en situation de travail isolé (lorsque le client revient ou lorsque vous reprenez la route)

En tant qu'agent de sécurité effectuant une ronde à pieds (ou situation similaire) :

- 1) Trajet en véhicule sur voie publique, inutile d'activer la surveillance PTI, si vous avez un accident, un usager de la route (ou votre véhicule s'il est équipé d'un « détecteur d'accident ») le signalera
- 2) Sur site, activez la surveillance PTI, et démarrez votre ronde (marchez) avec l'appareil ANDROID écran allumé avec l'application PTI affichée en plein écran pour pouvoir si besoin déclencher facilement l'alarme volontaire. Si la ronde a lieu en intérieur, prenez régulièrement quelques secondes pour enregistrer une nouvelle localisation vocale au fur et à mesure de votre progression dans le parcours
- 3) Désactivez la surveillance PTI dès que vous n'êtes plus en situation de travail isolé (lorsque vous reprenez la route)

En tant qu'agent de sécurité effectuant une ronde en voiture sur une voie privée (ou situation similaire) :

- 1) Trajet en véhicule sur voie publique, inutile d'activer la surveillance PTI, si vous avez un accident, un usager de la route (ou votre véhicule s'il est équipé d'un « détecteur d'accident ») le signalera
- 2) Sur site, activez la surveillance PTI, et démarrez votre ronde (roulez) avec l'appareil ANDROID calé dans le support véhicule, écran allumé avec l'application PTI affichée en plein écran pour pouvoir si besoin déclencher facilement l'alarme volontaire
- 3) Désactivez la surveillance PTI dès que vous n'êtes plus en situation de travail isolé (lorsque vous êtes de retour sur la voie publique)